ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 97845

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la situation de l'enseignement public agricole pour ce qui concerne les fermetures de classes et même d'établissements. Le budget de la mission enseignement agricole a été adopté et force est de constater qu'un mauvais traitement est infligé à cet enseignement pourtant reconnu comme exemplaire en matière d'insertion, de remédiation d'aménagement du territoire et de développement durable. Il lui demande donc quel avenir il envisage de lui réserver en termes de moyens matériels et en personnel.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) est attentif aux préoccupations exprimées sur les moyens alloués à l'enseignement agricole, qui est un enseignement de grande qualité, afin de lui permettre d'assumer le rôle qui est le sien au sein de l'enseignement national français. La maîtrise des dépenses publiques impose cependant à tous les acteurs de l'administration des efforts particuliers, notamment en matière d'emploi, auxquels participe le MAAPRAT comme les autres départements ministériels. Afin d'assurer une rentrée dans les meilleures conditions en septembre 2010, les débats parlementaires, ainsi que la mobilisation de toutes les marges disponibles ont permis d'atténuer de manière significative les efforts demandés à l'enseignement agricole. Pour l'année scolaire 2011, le MAAPRAT maintient la priorité faite à l'enseignement agricole au sein de son ministère. Aussi, le MAAPRAT veillera à ce que les réductions d'effectifs qui seront demandées n'altèrent ni la qualité, ni la diversité des formations que son réseau éducatif offre aux jeunes, partout dans les territoires. Le travail mené tant pendant les assises de l'enseignement agricole qu'au cours des derniers mois a permis d'identifier des outils et leviers d'efficacité collective. Ce sont ces outils qui seront mobilisés prioritairement dans le cadre de l'expertise menée avec les autorités académiques au niveau régional, pour préparer la rentrée à venir dans les meilleures conditions, au service de la réussite des jeunes accueillis par l'enseignement agricole.

Données clés

Auteur : M. Patrick Lemasle
Circonscription : Haute-Garonne (7e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 97845
Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 366

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE97845

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1208